

CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 27 juin 2014 – 21:00

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des délibérations du Bureau et décisions du Président

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

1 – DECISION MODIFICATIVE N°2

2 – RAPPORT SUR LE FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL –
VOTE SUR LA REPARTITION DU PRELEVEMENT

AMENAGEMENT – URBANISME

3 – CLAIROIX – COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT « LE MOULIN BACOT »

4 – MARGNY-LES-COMPIEGNE – ZAC DES DEUX RIVES – PROMESSE DE VENTE A
MONSIEUR FONTAINE

5 - COMPIEGNE - ETUDE DE LA RECONVERSION DE L'ECOLE D'ETAT MAJOR :
APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET AVENANT AU CONTRAT DE
MAITRISE D'ŒUVRE

6 – LA CROIX SAINT-OUEN – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

7 - LA CROIX SAINT-OUEN - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME

8 - JAUX - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

9 – VIEUX-MOULIN – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU

10 - AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE « VIIA » - ENQUETE PUBLIQUE DU 23 JUIN AU 23 JUILLET 2014

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

11 – LA CROIX SAINT OUEN : PARC SCIENTIFIQUE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE : PRESENTATION DU PROJET

12 – CLAIROIX : LOTISSEMENT « LE MOULIN BACOT » - TRAVAUX DE VIABILISATION DES PARCELLES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

13 – COMPIEGNE : ZAC DU CAMP DES SABLONS, ALLEE DES NYMPHES – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE : PRESENTATION DU PROJET

14 – LA CROIX SAINT OUEN - ZAC DES JARDINS : RUE FERDINAND MEUNIER – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

15 – VENETTE : ZAC DU BOIS DE PLAISANCE – TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES ABORDS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

16 – COMMUNES DE L'ARC – RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE COLLECTE DU VERRE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

17 – COMMUNES DE L'ARC – ACQUISITION D'EQUIPEMENT DE PRE-COLLECTE (SACS ET BACS) – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

18 – LACHELLE – CHOIX SUR LE MODE DE RACCORDEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

19 - CAPTAGE DES HOSPICES : LANCEMENT D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVE A LA DERIVATION DES EAUX ET AU PERIMETRE DE PROTECTION

TRANSPORTS

20 – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA FINALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS

21 – ADAPTATION DE LA DESSERTTE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE PLAISANCE

ADMINISTRATION

22 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

23 – NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES VILLE DE COMPIEGNE/ARC – MUTUALISATION

24 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA VILLE DE COMPIEGNE

25 – SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE – CHANGEMENT DE DELEGUE

26 – RAPPORT D'ACTIVITES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2013

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2014

FINANCES

1 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45



FINANCES

1 – DECISION MODIFICATIVE N°2

La session budgétaire du mois de juin de chaque exercice, permet de procéder à des ajustements de crédits sur les différents budgets de la Collectivité compte tenu des niveaux de réalisation des dépenses et des recettes constatés à la mi année et du recalage des calendriers des différentes opérations qui ont été programmées dans le cadre du budget Primitif 2014.

Il est également nécessaire d'ajuster l'inscription budgétaire suite à la notification le 3 juin 2014 des prélèvements effectués par l'Etat au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Globalement, les mouvements budgétaires soumis à votre approbation ne remettent pas en cause les objectifs et les équilibres des budgets primitifs 2014.

Ces décisions modificatives concernent donc principalement :

Le Budget Principal

Ajustement du montant du FPIC : +63 280 € suite à la notification du montant 2014 = 876 280 € contre 813 000 € inscrits au BP 2014. L'écart est le résultat de la modification des modalités de calcul du fonds suite à l'augmentation du prélèvement 2014 nécessaire à l'atteinte de l'objectif de renforcement de la solidarité entre les collectivités locales.

Quelques virements de crédits entre des lignes afin de tenir compte du rythme de consommation des crédits.

Le budget Aménagement

Sur la base des dépenses réalisées et en prenant compte les recalages des calendriers des opérations, des virements de crédits entre opérations sont proposés. Les ajustements qui concernent principalement des études sont équilibrés entre eux et ne modifient pas l'équilibre initial du budget primitif.

Le budget Assainissement

La décision modificative proposée concerne essentiellement un virement de crédits pour abonder l'inscription budgétaire relative aux travaux de mise en conformité des branchements. Le calendrier initial de réalisation des principales opérations prévues au budget primitif n'est pas modifié.

Le budget Hôtel de projet

Les virements de crédits proposés vont permettre de réaliser le câblage d'un bâtiment qui va prochainement accueillir une nouvelle entreprise, d'installer un système de contrôle d'accès à la salle informatique et de compléter les équipements informatiques des services.

Le budget Aéroport

Le projet de décision modificative concerne uniquement des ajustements de crédits des dotations d'amortissement.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

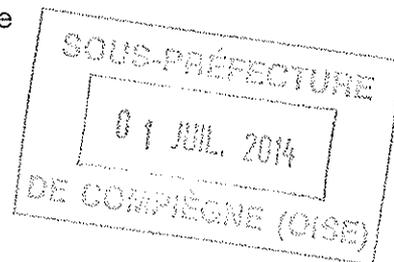
APPROUVE les décisions modificatives 2014 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes tel que définies dans le tableau ci-annexé

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Assainissement					
21	Immobilisations corporelles	100 000,00			
	21532 - Réseaux d'assainissement	100 000,00			
23	Immobilisations en cours	-100 000,00			
	2315 - Installations techniques	-100 000,00			
011	Charges à caractère générale			5 000,00	
	6226 - Honoraires			5 000,00	
022	Dépenses imprévues			-5 000,00	
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Hôtel de Projet					
040	Amortissement des immobilisations		0,00		
	28135 - Installations générales, agencement		-660,00		
	28138 - Autres constructions		-280,00		
	281534 - Réseaux d'électrification		940,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00			
	2135 - Installations générales, agencements	-48 000,00			
	21533 - Réseaux câblés	18 000,00			
	21568 - Autre matériel et outillage incendie	300,00			
	2183 - Matériel de bureau et informatique	30 000,00			
	2188 - Autres immobilisations corporelles	-300,00			
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Aérodrome					
011	Charges à caractère général			1 500,00	
	60612 - Electricité			1 350,00	
	616 - Assurance			150,00	
042	Opérations d'ordre entre section			-1 500,00	
	6811 - Dot.aux amort./immo.incorp.			-1 500,00	
23	Immobilisation en cours	-1 500,00			
	2313 - Constructions en cours	-1 500,00			
040	Amortissement des immobilisations		-1 500,00		
	28135 - Installations générales		-1 850,00		
	281531 - Réseaux adduction eau		50,00		
	281538 - Autres réseaux		100,00		
	28188 - Autres immobilisations corporelles		200,00		
65	Autres charges gestion courante			500,00	
	6541 - Pertes sur créances irrécouvrables			500,00	
67	Charges exceptionnelles			-500,00	
	673 - Titres annulés sur exercice antérieur			-500,00	
	Total	-1 500,00	-1 500,00	0,00	0,00
Transport					
21	Immobilisations corporelles	0,00			
	2138 - Autres constructions	10 000,00			
	2152 - Installations de voirie	-10 000,00			
040	Amortissement des immobilisations		0,00		
	28152 - Installations de voirie		150,00		
	28181 - Installations générales - agencement		-150,00		
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Aire des Gens du Voyage					
67	Charges exceptionnelles			4 000,00	
	678 - Autres charges exceptionnelles			4 000,00	

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
70	Produits des ventes				4 000,00
	70688 - Autres prestations de services				4 000,00
	Total	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal					
014	Atténuations de produits			63 280,00	
	73925 - Fds péréquat° ress. comm. interc			63 280,00	
65	Autres charges gestion courante			-63 280,00	
	6531 - Indemnités élus			-63 280,00	
949	Protection des sites	38 000,00			
	2128 - Autres agencements et aménagements	38 000,00			
955	Vidéo protection	35 778,00			
	2188 - Autres immobilisations corporelles	35 778,00			
901	Services généraux	-64 778,00			
	202- Frais d'études	-73 778,00			
	2188- Autres immobilisations corporelles	9 000,00			
980	Franchissement Oise (pont urbain)	-9 000,00			
	2313- immobilisations corporelles en cours constructions	-9 000,00			
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget Aménagement					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	338 480,74	1 916 709,06		
	3351 - Terrains	-177 435,26			
	3354 - Etudes et prestations de services	339 649,00	11 945,00		
	3355 - Travaux	18 212,00	146 110,00		
	3555 - Terrains aménagés	158 055,00	1 758 654,06		
021	Virement de la section fonctionnement		-1 578 228,32		
023	Virement à la section d'investissement			-1 578 228,32	
042	Opérations d'ordre entre section			1 916 709,06	338 480,74
	7133 - Variation en cours production biens			158 055,00	180 425,74
	71355 - Variation stocks terrains aménagés			1 758 654,06	158 055,00
011	Charges à caractère général			180 425,74	
	6015 - Achats de terrains à aménager			-177 435,26	
	6045 - Achats d'études et prestations			339 649,00	
	605 - Travaux			18 212,00	
67	Charges à caractère général			0,62	
	673 - Titres annulés			0,62	
70	Produits des ventes				180 426,36
	7015 - Vente de terrains aménagés				180 426,36
	Total	338 480,74	338 480,74	518 907,10	518 907,10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

FINANCES

**2 – RAPPORT SUR LE FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL
– VOTE SUR LA REPARTITION DU PRELEVEMENT**

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bénéreger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bénéreger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

FINANCES

2 – RAPPORT SUR LE FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL : VOTE SUR LA REPARTITION DU PRELEVEMENT

L'article 144 de la Loi n°1997-2011 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 codifié aux articles L2336-1 à L2336-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a instauré un mécanisme de péréquation horizontale redistribuant une partie des ressources fiscales des communes et des groupements, appelé Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Ce fonds national est alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des communes et des groupements dont le potentiel fiscal agrégé est supérieur à un certain seuil.

Une redistribution des ressources de ce fonds est opérée en faveur des collectivités classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources et du revenu moyen de leurs habitants permettant de flécher les ressources de ce fonds vers les collectivités moins favorisées.

Pour cette année 2014, ce fonds national est doté d'une ressource initiale de 570 M€ contre 360 M€ en 2013 et 150 M€ en 2012. La montée en charge progressive de ce fonds est prévue pour atteindre 780 M€ en 2015 et représenter en 2016, 2% des ressources fiscales du secteur communal soit plus d'un milliard d'euros.

Compte tenu des règles de calcul définies pour le FPIC, le territoire intercommunal est collectivement contributeur à hauteur de 876 280 € (507 836 € en 2013, 183 385 € en 2012).

Ce prélèvement doit être réparti sur l'ensemble intercommunal / communes membres, autrement dit l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) et ses seize communes membres.

En 2014, les textes ont prévu que ce montant pouvait être réparti sur ce bloc selon 3 modes :

La répartition de droit commun

Le prélèvement est réparti de droit entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de l'EPCI, puis entre les communes membres en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population.

La répartition dérogatoire n°1 à la majorité des 2/3

- a) Entre l'agglomération et les communes selon le CIF ;
- b) Entre les communes, selon plusieurs critères (en fonction de leur population, de l'écart entre leur revenu par habitant et le revenu moyen par habitant de l'EPCI, du potentiel fiscal ou financier par habitant au regard de la moyenne, ainsi que d'autres critères de ressources et de charges qui peuvent être choisis par le Conseil communautaire. Ces modalités ne peuvent toutefois avoir pour effet ni de majorer ni de minorer de plus de 20% la contribution ou l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

La répartition dérogatoire n°2 dite « libre »

Par délibération **prise à l'unanimité** adoptée **avant le 30 juin** de l'année de répartition :

- a) Entre l'ARC et ses communes membres : répartition fixée librement,
- b) Entre des communes membres : répartition fixée librement.

Par circulaire datée du 24 mai 2014 reçue le 3 juin 2014, l'Etat a rendu obligatoire une nouvelle délibération, à voter avant le 30 juin 2014, fixant les modalités de répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal pour 2014(FPIC). Pour mémoire, la circulaire de 2013 prévoyait que les délibérations prises par les EPCI en 2013 avaient vocation à s'appliquer à toutes les répartitions du FPIC à compter de 2013 et pas strictement à celle de 2013. Cette même disposition, dans laquelle l'année 2013 est remplacée par l'année 2014, figure dans la circulaire de 2014.

Conformément aux engagements pris lors du vote du Budget Primitif 2014, et dans la continuité de la décision prise à l'unanimité depuis deux ans, il vous est proposé que le prélèvement de l'ensemble intercommunal soit intégralement pris en compte par l'ARC en 2014.

Par conséquent, il convient d'adopter une répartition selon le cas dérogatoire n°2 dite « libre » par délibération prise à l'unanimité des membres du Conseil communautaire au titre de cette année de répartition.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

VU l'article 144 de la Loi n°1997-2011 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 codifié aux articles L2336-1 à L2336-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui a instauré un mécanisme de péréquation horizontale redistribuant une partie des ressources fiscales des communes et des groupements, appelé Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC),

VU l'avis favorable de la commission des Finances en date du 19 juin 2014,

CONSIDERANT que l'ensemble intercommunal ARC / Communes membres est contributeur au FPIC à hauteur de 876 280 € (source Direction Générale des Collectivités Locales),

CONSIDERANT que le Conseil communautaire de l'ARC doit adopter avant le 30 juin de l'année de répartition, la répartition dérogatoire n°1 ou n°2 si elle ne fait pas le choix de la répartition de droit commun transmise par les services de l'Etat,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante, pour l'année de répartition 2014, fait le choix de répartir l'intégralité du prélèvement soit 876 280 € sur le seul budget de l'ARC pour 2014,

CONSIDERANT que ce choix doit être adopté à l'unanimité des membres,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'appliquer la répartition dérogatoire n°2 dite « libre » pour l'année 2014
- de répartir le montant du prélèvement, au bénéfice du FPIC, soit 876 280 € sur le seul budget de l'ARC

PRECISE que la dépense est prévue au budget Principal, chapitre 014.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

AMENAGEMENT – URBANISME

3 – CLAIROIX – COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT « LE MOULIN BACOT »

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bénénger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bénénger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AMENAGEMENT – URBANISME

3 - CLAIROIX – COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT « LE MOULIN BACOT »

Dans le cadre de la commercialisation du lotissement « le Moulin BACOT » à Clairoix, 8 terrains à bâtir viabilisés sont à céder. Les travaux de viabilisation devant être lancés prochainement, la commercialisation peut donc être engagée étant ajouté que des acquéreurs potentiels se sont déjà manifestés.

PRIX H.T

N° DU LOT	SUPERFICIE DU TERRAIN*	PRIX H.T DU TERRAIN
1	529 m ²	75 000 €
2	515 m ²	75 000 €
3	643 m ²	83 333 €
4	588 m ²	83 333 €
5	524 m ²	75 000 €
6	550 m ²	75 000 €
7	524 m ²	75 000 €
8	516 m ²	75 000 €

*La superficie des terrains pourra faire l'objet d'un ajustement de surface suite à l'établissement du document d'arpentage par le géomètre. Cela n'entraînera pas de modification de prix, les tarifs étant forfaitaires au lot.

Il est proposé de valider les tarifs de terrains tels que définis ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 18 juin 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

DECIDE la cession de 8 lots à bâtir viabilisés dans le futur lotissement « Le Moulin Bacot » à Clairoix, selon la grille tarifaire ci-dessus,

PRECISE, que la recette, soit 616.666 € sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70 et la dépense inscrite au Budget aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



copie conforme,
Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JUIN 2014

AMENAGEMENT – URBANISME

4 – MARGNY-LES-COMPIEGNE – ZAC DES DEUX RIVES – PROMESSE DE VENTE A MONSIEUR FONTAINE

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bénéreger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bénéreger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AMENAGEMENT - URBANISME

4 – MARGNY-LES-COMPIEGNE - ZAC DES 2 RIVES – ILOT C – PROMESSE DE VENTE A MONSIEUR FONTAINE

Par délibération en date du 19 décembre 2013, l'ARC a consenti la cession d'une partie de l'ilot C de la ZAC DES DEUX RIVES, pour une superficie d'environ 1 592 m², à la HOLDING FONTAINE PARTICIPATION, ou toute autre structure s'y substituant, en vue de la réalisation d'un hôtel de 4 * NN accompagné de diverses activités (snacking, spa, boulangerie, séminaires).

Dans le cadre de l'installation de ces différentes activités, des discussions restent encore en cours, sur des sujets tels que l'aménagement du local sous la culée du Pont Neuf, le traitement des abords.

Les délais nécessaires à ces réflexions amènent à proposer de modifier le calendrier prévisionnel de la manière suivante :

- *Pour mémoire : Conseil du 19 décembre 2013 : délibération autorisant la signature de la promesse de vente et l'acte authentique de cession avec le candidat retenu selon le programme et le prix ajustés.*
- Fin Septembre 2014 : signature de la promesse de vente
- 31 octobre 2014 : dépôt du permis de construire
- Mars 2015: régularisation de l'acte authentique de cession.

Ce calendrier pourra faire l'objet d'ajustements en fonction des différentes phases administratives ou d'études nécessaires au projet.

Il est précisé que le prix de cession, soit 550 000 € HT, TVA en sus, reste inchangé.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du mercredi 18 juin 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du jeudi 19 juin 2014,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

CONFIRME, la cession à la HOLDING FONTAINE DEVELOPPEMENT de Monsieur Stéphane FONTAINE ou toute autre structure s'y substituant, d'une emprise de 1 592 m² environ, identifiée comme partie de l'ilot C dans le dossier de ZAC, (issue et/ou à détacher des parcelles AE n° 75 p, 85 p et 157 p) située sur la commune de MARGNY-LES-COMPIEGNE. Sous réserve d'ajustement de surface, le programme d'hôtel et d'activités annexes occupe 3 633 m² de SHON environ. La cession est consentie avec les réserves émises dans les attendus de la présente délibération au prix de 550 000 euros HT, TVA en sus.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

PRECISE, que la recette soit 555.000 € HT, sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JUIN 2014

AMENAGEMENT – URBANISME

**5 - COMPIEGNE - ETUDE DE LA RECONVERSION DE L'ECOLE D'ETAT MAJOR :
APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET AVENANT AU CONTRAT DE
MAITRISE D'ŒUVRE**

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AMENAGEMENT – URBANISME

5 – COMPIEGNE - ETUDE DE LA RECONVERSION DE L'ECOLE D'ETAT MAJOR : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Le projet de reconversion de l'Ecole d'Etat-major (4,5 ha) est devenu une opération phare qui renforcera le potentiel économique et l'attractivité du cœur d'agglomération.

Après la mise à disposition des nouveaux équipements sportifs que sont le gymnase et le manège en septembre 2013, la transformation des bâtiments existants en logements, pôle tertiaire et universitaire va contribuer à la naissance d'un nouveau quartier.

Par délibérations, en dates des 21 février et 30 mai 2013, il a été décidé de lancer un marché d'études, d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre. Le cabinet d'architecture-urbanisme Patrick CHAVANNES à Paris, a été choisi par la Commission d'Appel d'Offres du 14 mai 2013.

Le contrat conclu prévoit une mission en plusieurs phases représentées par des tranches (fermes et conditionnelles) qui correspondent à des étapes de la conception et de la réalisation.

La première partie de cette mission de maîtrise d'œuvre s'est achevée par la réalisation d'un plan guide comprenant un diagnostic du site et mettant en évidences les possibilités de développement.

Le Comité de pilotage réuni le 5 mars 2014 a validé ce plan guide et l'étude urbanistique approfondie de transformation du secteur, avant qu'il ne soit présenté aux commissions compétentes et approuvé au conseil d'agglomération le 20 mars 2014.

Après cette réunion et sur la base du plan guide validé, les études destinées à quantifier les travaux (phase avant-projet) ont été affinées.

Le chiffrage du plan guide tient compte de la qualité des aménagements et des matériaux et le coût prévisionnel des travaux est désormais fixé après négociation à 6 395 000.00 € HT (valeur mars 2014). Dans ce contexte, le périmètre d'intervention ainsi que le phasage des travaux ont été révisés suivant les orientations définies par le Conseil d'Agglomération du 20 mars 2014 (cf. annexe).

A l'approbation de l'avant-projet et conformément à l'article 3.2 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre, le forfait provisoire de rémunération de l'architecte doit être rendu définitif sur la base de l'estimation des travaux fixée à cette phase.

Ainsi le forfait de rémunération définitif de la mission maîtrise d'œuvre (hors missions complémentaires et PSE) s'établit à 317 040.00 € HT (tranche ferme « études » : 1 86 060.00 € et tranche conditionnelle 1 « suivi » : 130 980.00 € HT).

Les négociations ont permis, au vu de la revalorisation architecturale du projet et du réajustement du montant des travaux dédié, d'abaisser le taux de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre. (rappel du taux initial : 6.80%, nouveau taux : 4.766%). Le coût de l'avenant représente 60 000€ HT, soit 14.43% du marché total initial.

Il est donc demandé d'approuver l'avant-projet et le coût prévisionnel de l'ouvrage et d'autoriser la passation de l'avenant avec le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par l'agence CHAVANNES.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 18 juin 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avant-projet concernant la reconversion de l'école d'État-major à Compiègne

AUTORISE la passation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre attribué à l'agence CHAVANNES

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

AMENAGEMENT – URBANISME

**6 – LA CROIX SAINT-OUEN – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°5
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AMENAGEMENT - URBANISME

6 – LA CROIX SAINT-OUEN – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du Président en date du 03 avril 2014, il a été décidé de procéder à la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de LA CROIX SAINT-OUEN.

La modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de LA CROIX SAINT-OUEN consiste notamment en la rectification d'une erreur matérielle sur l'article 6 du règlement de la zone 1AUh : supprimées par omission lors de la modification n°3 du PLU de La Croix Saint-Ouen, les dispositions relatives au sous-secteur 1AUh(p) sont rétablies dans la rédaction de l'article 6.

Conformément à l'article L.123-13-3 (I) du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification simplifiée n°5 du PLU de LA CROIX SAINT-OUEN a été mis à la disposition du public pendant la durée d'un mois, du 18 avril au 19 mai 2014. Il n'a été émis aucune observation sur ce projet.

Ces différents éléments sont précisés dans la note de synthèse ci-annexée.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver le dossier de modification simplifiée n°5 du PLU de LA CROIX SAINT-OUEN tel que ci-annexé.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GUERIN,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 18 juin 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de LA CROIX SAINT-OUEN telle qu'elle est annexée à la présente,

AUTORISE, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT, que le dossier de la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de LA CROIX SAINT-OUEN ainsi approuvé sera transmis au Préfet de l'Oise et aux personnes publiques associées,

DIT que la présente délibération fera l'objet de mesures de publicité prévues aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Maire de Compiègne

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 03 JUILLET 2014

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA CROIX SAINT-OUEN NOTE DE SYNTHESE

L'intégralité du dossier annexé à la délibération d'approbation est consultable au service Aménagement de l'ARC.

Préambule

Par arrêté du Président en date du 03 avril 2014, il a été décidé de procéder à la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de LA CROIX SAINT-OUEN.

I – Contenu du dossier présenté

La modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de LA CROIX SAINT-OUEN consiste notamment en la rectification d'une erreur matérielle sur l'article 1AUh(p) n°6 du règlement.

Conformément à l'article L. 123-13-3 (I) du Code de l'Urbanisme, le dossier portant sur cette modification simplifiée a été mis à la disposition du public pendant 1 mois.

La modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de La Croix Saint-Ouen avait introduit la création d'un sous-secteur 1AUhp destiné à l'urbanisation d'un bâtiment à caractère remarquable. Cette création de sous-secteur au plan de zonage s'était accompagnée de l'introduction de règles spécifiques au sous-secteur dans le règlement de la zone 1AUh, dont une règle spécifique à l'article 6.

Or, lors de la modification n°4, la modification de plusieurs articles du règlement en secteur 1AUh avait abouti à la réécriture d'une grande partie de l'article 6 de la zone, et lors de la transcription de cette modification dans le règlement, une erreur matérielle a conduit à la suppression des dispositions spécifiques à la zone 1AUhp dans l'article 6.

L'objectif de la présente modification simplifiée est donc de rétablir la rédaction de l'article 1AUh – 6 pour qu'il comprenne à nouveau les dispositions relatives au sous-secteur 1AUhp telles qu'issues de la modification n°3.

II – Avis de l'Etat – avis des Personnes Publiques Associées et Consultées

Le dossier de projet de modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de LA CROIX SAINT-OUEN a été transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) avant la mise à la disposition du public. Aucun courrier de réponse ne nous est parvenu.

III – Observations reçues pendant la mise à disposition

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de LA CROIX SAINT-OUEN auprès du public s'est déroulée en mairie de La Croix Saint-Ouen du vendredi 18 avril 2014 au lundi 19 mai 2014 inclus, soit pendant un mois.

L'ensemble des modalités relatives à cette mise à disposition a été respecté :

- Affichage des avis au public en Mairie et à l'ARC 8 jours avant le début de la mise à disposition ;
- Insertion de l'avis au public dans la presse (Le Parisien en date du samedi 05 avril 2014).
- Mise à disposition du dossier et d'un registre destiné à recueillir les observations du public.

Aucune observation n'a été portée au registre mis à disposition du public pendant la durée de la mise à disposition.

IV – Modifications suite aux avis des PPA et aux observations recueillies lors de la mise à disposition

Aucune remarque n'ayant été formulée par les PPA ou par le public, le dossier de modifications simplifiées n'est pas modifié.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

AMENAGEMENT – URBANISME

7 - LA CROIX SAINT-OUEN - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AMENAGEMENT - URBANISME

7 - LA CROIX SAINT-OUEN - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 06 juin 2007, le Conseil d'Agglomération de l'ARC a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Croix Saint-Ouen.

Une modification n°1 du PLU a été approuvée par délibération du Conseil d'Agglomération du 26 juin 2009.

Une modification n°2 simplifiée du PLU de la commune de La Croix Saint-Ouen a été approuvée par délibération du Conseil d'Agglomération le 17 février 2010.

Le Conseil d'Agglomération a approuvé le 31 mai 2013 les modifications n°3 et n°4 du PLU de La Croix Saint-Ouen.

La modification n°5 simplifiée du PLU de la commune de La Croix Saint-Ouen a été approuvée par délibération du Conseil d'Agglomération le 27 juin 2014.

Quelques ajustements doivent être apportés sur le dossier de PLU de la ZAC des Jardins, tant sur le règlement que sur les documents graphiques.

Il est donc proposé d'engager la modification n°6 du PLU de la commune de LA CROIX SAINT-OUEN.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GUERIN,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 18 juin 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'approuver le lancement d'une procédure de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LA CROIX SAINT-OUEN.

CHARGE, Monsieur le Président ou son représentant d'établir le dossier et d'organiser la procédure décidée.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



pour copie conforme,
le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2014

AMENAGEMENT – URBANISME

8 - J A U X - P R E S C R I P T I O N D E L A M O D I F I C A T I O N N ° 4 D U P L A N L O C A L D ' U R B A N I S M E

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bénénger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bénénger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AMENAGEMENT - URBANISME

8 - JAUX - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JAUX a été approuvé par délibération du 17 février 2010 ; sa modification n°1 a été approuvée par délibération du 09 juillet 2010 ; sa modification n°2 a été approuvée par délibération du 26 mai 2011.

Le Conseil d'Agglomération a approuvé par délibération du 15 décembre 2012 la révision simplifiée n°1 du PLU de la commune de JAUX.

Le Conseil d'Agglomération a approuvé, par délibération n°25 en date du 03 Juillet 2013, la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de JAUX.

Plusieurs ajustements doivent être apportés sur le dossier de PLU révisé, tant sur le règlement que sur les documents graphiques et la liste des emplacements réservés.

Il est donc proposé d'engager la modification n°4 du PLU de la commune de JAUX.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HARDIVILLIER,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 18 juin 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'approuver le lancement d'une procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JAUX.

CHARGE, Monsieur le Président ou son représentant d'établir le dossier et d'organiser la procédure décidée.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Secrétaire-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

AMENAGEMENT – URBANISME

9 – VIEUX-MOULIN – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bénénger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bénénger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AMENAGEMENT - URBANISME

9 - VIEUX-MOULIN – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU

Le Conseil d'Agglomération a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme de Vieux Moulin lors de sa séance du 30 mai 2013. Un recours contentieux a été formé à son encontre par le ROSO (Réseau des Organismes de Sauvegarde de l'Oise) en janvier 2014. Le principal objet de ce contentieux est la création d'emplacements réservés en vue d'un projet de construction de logements sociaux situés derrière la Mairie.

La Commune de Vieux Moulin souhaite à présent supprimer ces emplacements réservés : n°2, 9 et 14, dont elle est bénéficiaire.

A cette fin, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'engager la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Vieux Moulin.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame MARTIN,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 18 juin 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, de prescrire la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Vieux Moulin ;

CHARGE, Monsieur le Président ou son représentant d'établir le dossier et d'organiser la procédure décidée.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Président-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JUIN 2014

AMENAGEMENT – URBANISME

10 - AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE « VIIA » - ENQUETE PUBLIQUE DU 23 JUIN AU 23 JUILLET 2014

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AMENAGEMENT - URBANISME

10 - AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE « VIIA » - ENQUETE PUBLIQUE DU 23 JUIN AU 23 JUILLET 2014

LE PROJET D'AUTOROUTE FERROVIAIRE SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Il est porté à l'enquête publique, du 23 juin au 23 juillet 2014, le projet d'autoroute ferroviaire Atlantique porté par Réseau Ferré de France, Viia (filiale de la SNCF) et Lorry Rail.

L'autoroute ferroviaire Atlantique reliera en 2016, sur une distance ferroviaire d'environ 1 050 km, les terminaux de Tarnos dans les Landes et de Dourges dans le Pas-de-Calais. Par rapport à la route, elle **réduira de 20 % le temps de transport** sur cet axe (15h au lieu de 18h par route) avec **un coût inférieur de 10 % à 15 %**.

L'autoroute ferroviaire est un service apporté aux transporteurs routiers ; elle comprend :

- la construction de deux terminaux de transbordement,
- l'utilisation de wagons surbaissés « à coque pivotante » pour transporter des semi-remorques (sans tracteur ni chauffeur),
- la constitution de trains longs (750 mètres puis 1050 mètres soit 60 semi-remorques par train) ;

Cette autoroute empruntera des voies ferrées existantes qui pourront le cas échéant être adaptées, et l'un des tronçons au nord de Paris empruntera notamment la voie Compiègne - Saint-Quentin - Douai.

La fréquence des trains évoluera pour atteindre, après six ans environ de fonctionnement, 4 allers et retours quotidiens soit 8 trains par jour sur l'ensemble de l'itinéraire. Le tracé qui concerne la région de Compiègne devrait n'être impacté qu'en partie par cette fréquence.

A terme, il est prévu la création d'une plateforme de transbordement complémentaire, au sud de Paris. Aucun détail n'est présenté dans le dossier à ce sujet.

LES IMPACTS POUR LE TERRITOIRE

En dehors du projet de plateforme complémentaire au sud de Paris, le projet d'autoroute ferroviaire atlantique fonctionnera comme un « tunnel » empruntant la ligne Compiègne – Saint-Quentin, la mobilisant par des trains de très longue taille pour plusieurs trajets journaliers.

Il peut donc être fait deux observations majeures sur ce projet :

- **Le projet national d'autoroute ferroviaire Atlantique entre en totale convergence avec le projet de Paris Oise Port Intérieur (POPI), ils doivent donc être menés conjointement :**

Le Port Fluvial de Longueuil-Sainte-Marie se situe sur l'axe emprunté par le projet d'autoroute ferroviaire, dont la raison d'être converge remarquablement avec celle du port fluvial : offrir des alternatives modales au transport de marchandises sur l'axe entre la France et l'Europe du Nord, un engagement soutenu par l'ARC dans le cadre de sa politique territoriale.

*Le Port fluvial est l'une des trois seules plateformes multimodales fer-eau-route qui desservent le Bassin Parisien et ses plus de douze millions d'habitants. C'est la seule de cette nature au nord de Paris. **Il serait capital pour l'activité économique tant locale que nationale de capter le flux généré par l'autoroute ferroviaire à cet endroit.***

La taille conséquente de la plateforme du Port fluvial, sa fonction logistique, sa situation unique, au croisement de l'autoroute A1, de l'Oise navigable dans le prolongement du Canal Seine Nord, et de l'autoroute ferroviaire Atlantique, présentent toutes les caractéristiques voulues pour accompagner utilement une plateforme de transbordement pour l'autoroute ferroviaire.

A proximité immédiate, à Verberie, se trouvent des infrastructures ferroviaires existantes, qui pourraient être réutilisées à cette fin.

Conséquence de la proposition précédente, **il est demandé au groupe SNCF, en lien avec sa filiale logistique, de réfléchir à un déplacement opportun des entrepôts GEODIS BM situés près de la Gare de Compiègne**, dont l'usage est antinomique avec la constitution du futur quartier Gare. GEODIS BM pourrait, avec profit, tirer parti de la création d'une plateforme de transbordement à Verberie branchée sur l'autoroute ferroviaire.

- **Tant la réalisation des travaux nécessaires au projet, que le trafic fret engendré par l'autoroute ferroviaire Atlantique doivent être combinés avec précision avec le trafic voyageur sur la ligne Compiègne – Saint-Quentin :**
Compte tenu notamment du projet de liaison TER Roissy-Picardie sur la ligne Compiègne – Saint-Quentin, il est capital de tenir compte dès l'engagement du projet d'autoroute ferroviaire, de l'ensemble des flux marchandises et voyageurs qui pourraient être prévisibles d'ici à 2020 aux abords de Compiègne. Le trafic voyageur doit en effet subir le moins de perturbation et de limitation possibles.
Par ailleurs, la durée de fermeture des Passages à Niveaux est une question importante à analyser pour les communes concernées, et spécialement pour Le Meux, la route croisée étant très empruntée et les remontées de files préoccupantes.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne, d'émettre un avis favorable au projet d'autoroute ferroviaire Atlantique soumis à enquête publique, en l'assortissant des deux observations ci-dessus, et engageant les maîtres d'ouvrage du projet à évaluer, en relation avec le Syndicat Mixte du Port Fluvial de Longueil Sainte-Marie, l'intérêt et la faisabilité d'une plateforme de transbordement à Verberie en jonction avec le Paris Oise Port Intérieur.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 18 juin 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE assorti des observations ci-dessus au projet d'autoroute ferroviaire Atlantique présenté à l'enquête publique du 23 juin au 23 juillet 2014 :

ENGAGE les maîtres d'ouvrage du projet à évaluer, en relation avec le Syndicat Mixte du Port Fluvial de Longueil Sainte-Marie, l'intérêt et la faisabilité d'une plateforme de transbordement à Verberie en jonction avec le Paris Oise Port Intérieur ;

ENGAGE les maîtres d'ouvrage du projet à considérer que l'accroissement du trafic fret ne doit pas conduire à limiter les sillons réservés au trafic voyageur sur l'axe Compiègne-Paris ;

ENGAGE EGALEMENT Réseau Ferré de France, à l'occasion de cette consultation, à bien vouloir réexaminer la question du passage à niveau de LE MEUX, dont les temps de fermeture perturbent déjà grandement le trafic routier dans la commune ;

MANDATE Monsieur le Président, ou son représentant, pour transmettre le présent avis à la Commission d'Enquête en charge de l'enquête publique relative.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

11 – LA CROIX SAINT OUEN : PARC SCIENTIFIQUE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE : PRESENTATION DU PROJET

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

11 - LA CROIX SAINT OUEN : PARC SCIENTIFIQUE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE : PRESENTATION DU PROJET

Le Parc Scientifique poursuit son développement, la dernière vente de parcelle datant de 2012. L'ARC vient de conclure la vente de deux parcelles et la viabilisation de celles-ci nécessite la réalisation du prolongement de la rue Joliot Curie.

Afin de répondre à un impératif de démarrage des travaux pour le mois de septembre, il est proposé de lancer les travaux via la procédure de marchés à commandes. Les entreprises titulaires des contrats ont été consultées. Le montant global des travaux s'élève à 303 472.80 € HT à savoir :

Lot n°1 : voirie	175 959.40€HT
Lot n°2 : assainissement	48 840.00€HT
Lot n°3 : génie civil – AEP/EP/télécom/électricité	43 395.00€HT
Lot n°4 : filerie – EcP - BT	35 278.40€HT

Il est à noter que la vente de ces deux parcelles va générer une recette de 254 560 € HT et que ces travaux de viabilisation ouvrent potentiellement à la vente d'une parcelle de 7 000 m² à 43 €/m² soit 301 000 € HT de recette supplémentaire.

Les travaux se réaliseront sur plusieurs années en fonction de l'avancement des constructions des bâtiments.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur GUERIN,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 16 juin 2014,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 juin 2014,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté ci-dessus,

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de la voirie sur le prolongement de la rue Joliot Curie sur le Parc Scientifique, par l'intermédiaire des marchés à commandes

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



copie conforme,
Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

12 – CLAIROIX : LOTISSEMENT « LE MOULIN BACOT » - TRAVAUX DE VIABILISATION DES PARCELLES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

12 – CLAIROIX : LOTISSEMENT « LE MOULIN BACOT » - TRAVAUX DE VIABILISATION DES PARCELLES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la création d'un lotissement dit du « Moulin Bacot » à Clairoix, l'ARC souhaite lancer une consultation d'entreprises pour la viabilisation de ce dernier.

Pour rappel, l'ARC est propriétaire de quatre parcelles constructibles, d'une superficie cumulée de 5 379 m² dans une zone classée en zone à urbaniser dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Ce projet de consultation fait suite à une précédente délibération en date du 30 mai 2013 validant, notamment, l'esquisse du projet ainsi le montant alloué à la partie travaux. A ce titre, la part travaux était estimée à 320 000 € HT sur la base de l'esquisse et une étude plus poussée en phase projet laisse apparaître, du montant global, des travaux s'élevant à environ 335 000 € HT. Ce montant devra être confirmé à l'issue de la consultation.

Concernant l'allotissement des travaux, afin de garder une cohérence par rapport aux précédentes consultations lancées par l'ARC, il est proposé un allotissement légèrement différent par rapport à la délibération de mai 2013 précitée. Le nouveau projet d'allotissement est le suivant :

Lot n°1 : terrassement, voirie

Lot n°2 : assainissement, contrôle finaux des réseaux EU / EP

Lot n°3 : génie civil – AEP/EP/télécom/électricité

Lot n°4 : filerie – EcP – BT

Lot n°5 : espaces verts

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 16 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Le lancement d'une consultation d'entreprises concernant les travaux de viabilisation des parcelles sur le lotissement « Le Moulin Bacot » à Clairoix

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2014

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

13 – COMPIÈGNE : ZAC DU CAMP DES SABLONS, ALLÉE DES NYMPHES – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE : PRÉSENTATION DU PROJET

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bénénger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bénénger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

13 – COMPIEGNE : ZAC DU CAMP DES SABLONS, ALLEE DES NYMPHES – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE : PRESENTATION DU PROJET

L'ARC a délibéré en date du 19 décembre 2013 pour autoriser la cession d'un terrain à l'OPAC dans le quartier Hirschauer. Les travaux de construction des 63 logements vont bientôt démarrer et il est nécessaire de procéder à la construction de la voirie desservant le site.

Il est proposé de réaliser les travaux sur les marchés à commandes. Les entreprises titulaires des contrats ont été consultées. Le montant global des travaux s'élève à 519 362 € HT réparti comme suit :

Lot n°1 : voirie	261 918.00
Lot n°2 : assainissement	126 644.00
Lot n°3 : génie civil – AEP/EP/télécom/électricité	71 220.00
Lot n°4 : filerie – EcP – BT	59 580.00

Ces travaux s'inscrivent dans le projet global d'aménagement de la ZAC du Camp des Sablons et seront à inscrire dans le bilan de la ZAC. Pour information, les travaux étaient estimés à 573 500 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu pour cet été et s'achèveront courant 2015 en fonction de l'avancement des travaux de l'OPAC.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par M. FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 16 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté ci-dessus,

DECIDE de réaliser les aménagements de voirie sur le site du quartier Hirschauer afin de permettre la construction de 63 logements de l'OPAC.

PRECISE que ces travaux seront dévolus par l'intermédiaire des marchés à commandes compte tenu de leur planification par phase.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite au chapitre 011, Budget Aménagement.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

14 – LA CROIX SAINT OUEN - ZAC DES JARDINS : RUE FERDINAND MEUNIER – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bénénger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bénénger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

14 – LA CROIX SAINT OUEN : ZAC DES JARDINS : RUE FERDINAND MEUNIER – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC des Jardins à La-Croix-Saint-Ouen, les marchés de travaux attribués par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 18/12/2010 portaient uniquement sur la viabilisation des terrains et des pré-voiries.

Les travaux de finitions ne pouvaient être réalisés qu'après l'achèvement des constructions ; il avait d'ailleurs été décidé de les réaliser au fur et à mesure des besoins.

En date du 03/10/2013, une précédente délibération avait été prise pour le lancement de la mise en concurrence.

A l'issue de la consultation, malgré une phase de négociation, les résultats n'ont pas donné satisfaction.

Il est proposé de reprendre le dossier technique afin d'ajuster les prestations à une enveloppe financière acceptable. Le montant de cette opération revu est estimé à 995 000 € HT intégrant des prestations complémentaires et de relancer une consultation.

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera constitué en deux tranches :

- **Une TRANCHE FERME** (finition des trottoirs de l'habitant existant et création d'un parking),
- **Une TRANCHE CONDITIONNELLE** (exécution dans le temps des futures constructions commerciales ou de logement).

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur GUERIN,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 16 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises, conformément au code des marchés publics, concernant les travaux d'aménagement de voirie de la rue Ferdinand MEUNIER sur la ZAC des Jardins à La Croix Saint Ouen

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire

PRECISE que la dépense sera inscrite au chapitre 011, Budget Aménagement.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI

60200 Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

15 – VENETTE : ZAC DU BOIS DE PLAISANCE – TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES ABORDS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bénénger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bénénger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

15 – VENETTE : ZAC DU BOIS DE PLAISANCE – TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DES ABORDS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

La ZAC du Bois de Plaisance a été aménagée il y a plus de 10 ans avec une commercialisation plutôt lente des parcelles les premières années. Pour se prémunir de tout stationnement sauvage aux abords des parcelles libres, des travaux d'aménagements ont été réalisés (création de merlons, enrochement,...) dénaturant le projet d'aménagement initial.

Depuis 2013, la ZAC prend son essor avec l'implantation de deux entreprises majeures (Bostik et Inergy) ainsi que d'autres projets en cours de finalisation.

Afin de redonner une cohérence entre les aménagements de la ZAC et les projets en cours de construction, il a été décidé de retravailler l'ensemble des aménagements.

Il est proposé de lancer une consultation sur la partie aménagement paysager d'un montant total de 392 588.16 € HT en tranche sur 2 à 3 ans.

Ces travaux seront complétés par des reprises de trottoir, d'éclairage public et d'aménagement de sécurité réalisés dans le cadre des marchés à commande pour un montant estimé à 190 000 € HT.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur DELANNOY,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 16 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

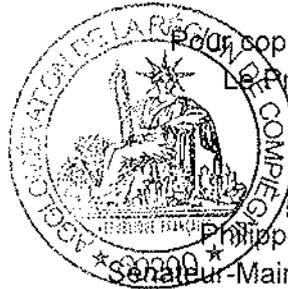
APPROUVE le dossier technique tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises, conformément au code des marchés publics, concernant l'aménagement paysager sur la ZAC du Bois de Plaisance à Venette

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite au chapitre 011, Budget Aménagement.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

16 – COMMUNES DE L'ARC – RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DU VERRE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

16 – COMMUNES DE L'ARC : RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DU VERRE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le marché passé avec la société PATE GREEN devenue société MINÉRIS, pour la collecte des conteneurs à verre aériens et enterrés sur le territoire de l'ARC pour une durée de 2 ans, arrive à échéance courant novembre 2014.

Il est donc nécessaire de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées conformément au code des marchés publics.

Les prestations à exécuter seront les suivantes :

- La collecte des conteneurs ;
- La mise en place de nouveaux points de collecte et/ou le retrait de conteneurs disposés sur l'ensemble du territoire de l'ARC ;
- L'acheminement et le transport des conteneurs à verre disposés sur l'ensemble du territoire de l'ARC ;
- L'acheminement du verre vers l'usine de retraitement ;
- En dehors de la collecte, un nettoyage annuel des conteneurs intérieur et extérieur.

Allotissement :

Lot 1 : Collecte en apport volontaire et transport du verre pour l'ARC

Lot 2 : Lavage des conteneurs à verre aériens

Il est proposé d'organiser une consultation sous forme de procédure adaptée, le montant estimatif de la prestation étant de 205 000 € HT pour une durée maximum de 2 ans.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur HANEN,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 17 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées par la collecte du verre sur le territoire de l'ARC

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

17 – COMMUNES DE L'ARC – ACQUISITION D'EQUIPEMENT DE PRE-COLLECTE (SACS ET BACS) – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

17 – COMMUNES DE L'ARC : ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE (SACS ET BACS) – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

L'ARC, autorité organisatrice du service de collecte des déchets ménagers, assure la prestation de fourniture de sacs auprès des administrés en habitat individuel et celle des bacs roulants de tri aux habitants des immeubles collectifs.

Les marchés de bacs et de sacs arrivent à échéance respectivement en octobre prochain pour les bacs et décembre pour les sacs.

Il est donc proposé de lancer un appel d'offres pour la fourniture d'équipements de pré collecte (sacs et bacs) nécessaire à la collecte des ordures ménagères. De plus, un lot supplémentaire sera défini dans le cadre de la collecte des déchets recyclables en monoflux. En effet, il conviendra de retirer rapidement tout le parc de bacs bleus existant avec le remplacement simultanément par des bacs jaunes.

Cette consultation sera organisée via des marchés à bons de commande, pour une durée globale d'un an reconductible 1 fois, sont les suivantes :

Les types de marchés à conclure se caractérisent par le fractionnement des achats (allotissement, bons de commandes, tranches)

Lot 1 :

- **sacs d'ordures ménagères (O.M)**

Tranche ferme

Type de sacs : sacs blancs avec une épaisseur de 35 microns (sacs de 50 litres en rouleaux de 25 sacs avec lien détachable)

Quantité minimum : 1 500 000 / an

Quantité maximum : 3 000 000 / an

L'estimation de la dépense par quantité prévisionnelle s'élève à 170 000 € HT

Tranche ferme

Type de sacs : sacs blancs avec une épaisseur de 40 microns (sacs de 100 litres en rouleaux de 25 sacs avec lien détachable)

Quantité : 75 000 / an

L'estimation de la dépense par quantité prévisionnelle s'élève à 10 000 € HT

- **sacs jaunes (collecte sélective)**

Sacs jaunes translucides

Type de sacs : sacs jaunes translucides avec une épaisseur de 30 microns (sacs de 50 litres en rouleaux de 10 et 20)

Quantité minimum : 1 000 000 / an

Quantité maximum : 2 800 000 / an

L'estimation de la dépense par quantité prévisionnelle s'élève à 140 000 € HT

Lot 2

- **sacs de déchets verts**

Type de sacs : sacs papier KRAFT Biodégradable double feuille de 70g minimum par feuille (sacs de 100 litres en paquets de 30).

Quantité minimum : 300 000 / an

Quantité maximum : 700 000 / an

L'estimation de la dépense par quantité prévisionnelle s'élève à 180 000 € HT.

Lot 3

Phase 1 : Fourniture et livraison de conteneurs roulants pour la collecte sélective

- **Bacs jaunes** pour tous les emballages en plastique, cartons, boîtes de conserve, les journaux, prospectus, magazines, papiers ;
- **Bacs gris ordures ménagères** pour les besoins occasionnels

Les besoins pour ce type de matériel s'effectuant au fur et à mesure des dotations, l'estimatif minimum d'achat est fixé à 20 000 € H.T. et le maximum à 80 000 € HT par an, pour une durée globale de 3 ans.

Phase 2 : Prestation de retrait du parc de bacs bleus actuellement en place et fourniture et livraison de bacs jaunes en remplacement et effectué simultanément.

Dans le cadre de la mise en place de la collecte en monoflux sur le territoire de l'ARC à compter du premier septembre prochain, tous les bacs bleus en place sur le territoire doivent être retirés et remplacés par des bacs jaunes plus importants.

Le parc de bacs bleus actuel représente un peu plus de 2 000 bacs qui ont en moyenne 15 ans d'usage.

Cette prestation est estimée à un coût de 205 000 € HT dont 140.000 € de fournitures.

En outre, il est également envisagé d'investir, dès la mise en place de ces nouveaux conteneurs, dans un outil pour la gestion du parc. Cet équipement est estimé à un coût de 8 000 € HT.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 17 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le cahier des charges pour l'achat d'équipements de pré collecte pour la collecte des ordures ménagères tel qu'il est défini ci-dessus,

AUTORISE le lancement d'une consultation en application au Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Déchets, chapitre 011 (sacs) et chapitre 21 (bacs).

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 JUIN 2014

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

18 – LACHELLE – CHOIX SUR LE MODE DE RACCORDEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

18 – LACHELLE : CHOIX SUR LE MODE DE RACCORDEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Lachelle ayant intégré l'ARC , notre établissement doit assurer le service assainissement de la commune.

En 2012, la commune de Lachelle a adhéré au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Payelle Aronde (SIAPA) pour gérer uniquement le traitement des eaux usées.

En effet, le système de lagune en place sur la commune s'avère déficient et ne répond plus aux normes de rejet au milieu naturel.

Le SIAPA (dont sont membres les communes de Rémy, Estrées Saint Denis, Rouvillers, Francières, Hémévillers, Lachelle, Montmartin, Moyvillers) étudie un projet de construction d'une nouvelle station d'épuration de 13000 équivalent habitant (Eqh) (la part représentée par la commune de Lachelle étant de 1000 Eqh). Les études menées par ce Syndicat fournissent les éléments suivants :

- Coût de la nouvelle station d'épuration : 12 800 000 €HT (valeur 2014) ;
- Part de la commune de Lachelle de l'investissement : 6,2% soit 793 600 € HT ;
- Coût de l'investissement ramené au m³ eau assujetti : 1,81 €, pour un amortissement sur 20 ans ;
- Coût estimatif de fonctionnement de cette nouvelle station d'épuration : 782 422 € HT/an soit ± 1 € le m³ ;
- Les coûts annuels de fonctionnement du SIAPA qui s'élèvent, pour la part de la commune de Lachelle à 64 000 € (valeur 2014), environ 2,90 €/m³ ;
- Coût estimatif de fonctionnement de la collecte des eaux usées sur la commune : 0,25 €/m³ ;
- Prix de revient du traitement des eaux usées pour la commune de Lachelle, 5,96 € le m³ assujetti, à comparer à la redevance de l'ARC, 1,95 € soit un coût direct pour l'ARC de 4,01 € le m³.

Compte tenu de ces éléments, une autre solution technique a été examinée :

Raccorder le réseau d'eaux usées de la commune à celui de la Station d'Épuration Intercommunale (STEP) de l'ARC, en ramenant les effluents via un poste de refoulement sur le réseau du Bois de Plaisance à Venette.

Cette solution est techniquement réalisable, mais représente un coût d'environ 1 400 000 € (hors aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)).

- L'amortissement de cet investissement ramené au volume m³ assujetti représente donc un coût de 3,20 € le m³ sans subvention soit 2,24 € le m³ avec subvention.

Toutefois, même si l'investissement est supérieur, les coûts de fonctionnement sont très faibles à savoir :

- 0,40 € le m³ assujetti pour la collecte des eaux usées y compris l'entretien des postes de refoulement.
- La STEP de Lacroix Saint Ouen ayant une capacité largement suffisante pour traiter la totalité des effluents de Lachelle. Le coût du traitement est négligeable pour les 20 000 m³ de la commune.
- Le coût global de l'assainissement pour la commune de Lachelle est évalué à 2,64 € HT le m³ à comparer à 5,96 € HT le m³.

Sachant que le contrat de collecte et de traitement des eaux usées est en cours de renouvellement et que le système d'assainissement de Lachelle sera intégré à ce contrat, la solution envisagée permettra une meilleure maîtrise de nos coûts d'exploitation du fait d'une assiette de facturation beaucoup plus importante.

L'un des mérites de cette solution est une plus grande rapidité de mise en œuvre et par conséquent une réponse à l'injonction du Préfet de mise aux normes de la lagune de Lachelle pour décembre 2015.

Il est donc proposé de retenir cette solution et de ne pas adhérer au SIAPA.

En outre, la commune de Lachelle doit s'acquitter pour l'année 2014 d'une participation financière au SIAPA de 64 000 €, alors que depuis le 1^{er} janvier 2014, l'ARC assume la compétence assainissement en lieu et place de la commune. Aussi, il vous est proposé de prendre en charge pour 2014 cette participation financière.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par M. SERET,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs du 17 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge la participation financière de la commune de Lachelle au SIAPA au titre de la compétence assainissement de l'ARC,

DECIDE de ne pas adhérer au SIAPA et de lancer les études complémentaires nécessaires au raccordement de la commune de Lachelle à la Station d'Épuration Intercommunale de l'ARC

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Assainissement, Chapitre 23.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Secrétaire-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

19 - CAPTAGE DES HOSPICES : LANCEMENT D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVE A LA DERIVATION DES EAUX ET AU PERIMETRE DE PROTECTION

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Béranger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

19 – CAPTAGE DES HOSPICES : LANCEMENT D'UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE RELATIVE A LA DÉRIVATION DES EAUX ET AU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION

L'ARC gère la production de deux captages d'eau potable (Baugy et les Hospices) qui alimentent la ville de Compiègne, la commune de Venette et, en secours, la commune de Lacroix Saint Ouen et le syndicat de Longueil Sainte Marie. Ces captages, compte tenu de leur production, sont classés prioritaires et Grenelle 2. C'est dans ce cadre que l'ARC a décidé d'établir un Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) sur son territoire.

Ce SDAEP a été approuvé en février 2013.

Il prévoit notamment de renforcer la production du captage des Hospices afin de sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire de l'ARC et diminuer les prélèvements sur la nappe de l'Aronde, comme le préconise le SAGE Oise Aronde. L'ARC souhaiterait augmenter la capacité de production du champ captant de l'Hospice, en permettant à chaque forage de passer de 300m³/h à 500m³/h.

Par ailleurs, l'arrêté de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages de l'Hospice date de 1996 et a été accordé pour une durée de 20 ans. Par conséquent celui-ci arrive à son terme en 2016.

Il est donc proposé de lancer une procédure de DUP afin de renouveler l'autorisation de prélèvement sur les captages de l'Hospice et redéfinir les périmètres de protection.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur HARDIVILLIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs du 17 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

SOLLICITE le renouvellement de la Déclaration d'Utilité Publique de dérivation des eaux souterraines (article L215-13 du code de l'environnement) et d'instauration des périmètres de protection autour du champ captant de l'Hospice sur la commune de Lacroix Saint-Ouen (article L1321-2 du Code de la Santé Publique) en tenant compte de la nouvelle capacité définie par le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable ;

SOLLICITE le renouvellement de l'autorisation de prélever les eaux souterraines au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement et au titre des décrets n°2006-880 et n°2006-881 du 17 juillet 2006, en tenant compte de la nouvelle capacité définie par le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable ;

SOLLICITE le renouvellement de l'autorisation sanitaire de distribuer l'eau en application de l'article R1321-6 du Code de la Santé Publique ;

S'ENGAGE à prendre en charge financièrement la part non subventionnée de l'ensemble des études et des travaux au titre du Budget Annexe de l'Eau Potable ;

PREND en outre l'engagement :

- De conduire à terme la procédure et les travaux de mise en conformité ;
- D'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront trouver leur avoir été causés par la dérivation et la définition des périmètres autour du captage d'adduction d'eau potable.

AUTORISE Monsieur Le Président à lancer les enquêtes conjointes d'utilité publique, parcellaire en vue de la déclaration d'utilité publique autorisant les prélèvements d'eau et l'acquisition des terrains situés en périmètre immédiat ;

AUTORISE Monsieur Le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette procédure.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Eau, Chapitre 23.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2014

TRANSPORTS

20 – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA FINALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

TRANSPORTS

20 – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA FINALISATION DU DOCUMENT DE PLANIFICATION DE MISE EN ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS

Contexte législatif

Conformément à la loi handicap du 12 février 2005, l'ARC doit réaliser un schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs dont elle a la charge, en tant qu'autorité organisatrice de transports.

Dans l'esprit de cette loi, au-delà de la question du schéma directeur, l'ARC avait initialement l'obligation de rendre tous les points d'arrêts du réseau accessibles en 2015.

Cette loi est actuellement en cours d'évolution et un nouveau projet de loi est en discussion, celui-ci devant se formaliser par un report de l'obligation de mise en accessibilité, compte tenu de l'impossibilité pour de nombreux territoires de respecter l'échéance de 2015. Ce texte introduirait également la notion d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui constituerait un nouveau document de programmation plus opérationnel, dans la suite logique des premiers Schémas Directeurs d'Accessibilité.

Contexte local

Sur l'ARC, une démarche de diagnostic aboutissant à des préconisations d'aménagement pour chaque arrêt (dévers sur l'espace d'attente, cheminement, hauteur du trottoir,...) avait déjà été engagée sur les lignes urbaines sans aller jusqu'à une étude technique permettant un chiffrage précis des travaux nécessaires à chaque arrêt.

Ce travail devait donc être poursuivi, mis à jour et prolongé, afin d'aboutir à une programmation des travaux à réaliser pour une mise en accessibilité totale de l'ensemble des points d'arrêts. Les arrêts situés sur les communes uniquement desservies par le réseau périurbain et scolaire sont également inclus dans la démarche.

Un appel d'offres avait donc été réalisé afin de confier à un prestataire extérieur la réalisation de ce travail incluant :

- La mise à jour du diagnostic des points d'arrêts ;
- La planification de la stratégie de mise en accessibilité (par ligne, par points d'arrêts,...) ;
- Le chiffrage précis des travaux à réaliser ;
- La programmation des actions et plan de financement ;
- La définition des cas d'impossibilité techniques avérées et la mise en place de services de substitution éventuels.

Conformément à la loi en cours d'évolution, l'objectif sera plutôt d'aboutir à la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmée d'ici la fin de l'année 2014.

En termes de réalisation et d'avancement, il convient de rappeler que l'ensemble du parc de véhicules est accessible aux personnes à mobilité réduite. Plusieurs points d'arrêts, notamment dans Compiègne, ont également été rendus accessibles dans le cadre de travaux de voirie connexes.

Pour rappel, la question de la mise en accessibilité du réseau implique à la fois l'ARC au sens de la compétence Transports et les communes dans la mesure où l'aménagement des arrêts est actuellement réalisé dans le cadre de la compétence voirie propre à chaque commune.

Suite à l'examen des offres reçues, il est proposé de retenir l'offre formulée par le bureau d'études INDDIGO ALTERMODAL pour un montant de 34 450 € HT.

Cette étude sera financée avec le concours financier du SMTCO qui a d'ores et déjà délibéré favorablement pour une subvention à hauteur de 30%, sur la base d'un montant d'étude initialement estimé à 65 000 € HT.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur LEDAY,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Mobilité en date du mercredi 18 juin 2014,

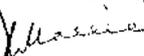
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du jeudi 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de retenir l'offre de la société INDDIGO pour un montant de 34 450 € HT.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

TRANSPORTS

21 – ADAPTATION DE LA DESSERTE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE PLAISANCE

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

TRANSPORTS

21 – ADAPTATION DE LA DESSERTE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE PLAISANCE

Dans le cadre de l'implantation des centres de recherche INERGY et BOSTIK sur le parc d'activités du Bois de Plaisance, une adaptation de la desserte en transports collectifs est nécessaire afin de correspondre au mieux aux besoins générés par l'arrivée d'environ 600 salariés.

La ligne 4 dessert actuellement le site 4 fois par jour depuis la gare en passant par les hauts de Venette, cette desserte ayant été déterminée en fonction des heures d'entrées et sorties du centre de formation PROMEO. Une amélioration de la desserte est cependant nécessaire compte tenu de l'augmentation des besoins de déplacements, à partir du mois de septembre 2014.

Dans le but de maîtrise des coûts et afin de réaliser cette opération tout en restant dans l'équilibre financier actuel du budget Transports, cette amélioration pourrait s'accompagner d'une rationalisation de l'offre sur cette même ligne 4.

Il est ainsi proposé, dans le même temps, de réduire le nombre de services réalisant la liaison entre la gare et le Palais de Compiègne.

Cette extension au-delà de la gare vers le centre-ville sur la ligne 4 avait été mise en œuvre lors de la mise en place du nouveau réseau en juillet 2013 sur chaque service entre 9h et 17h afin d'offrir des possibilités supplémentaires. Après plusieurs mois d'exploitation, il s'avère que ces services sont très peu fréquentés et que leur nombre pourrait être réduit sans pour autant supprimer cette liaison en totalité. Si sa faible fréquentation se confirmait sur les services maintenus à ce stade, cette boucle pourrait cependant être réduite davantage afin de dégager d'autres marges de manœuvre.

Il convient par ailleurs de rappeler que cette liaison gare-palais est réalisée toute la journée par les lignes 1 et 2 et que la diminution de ce même service sur la ligne 4 ne serait pas préjudiciable.

Une demande de subvention à hauteur de 50% sera sollicitée auprès du SMTCO pour cette amélioration de l'offre en direction du Bois de Plaisance, qui correspondrait en **première approche à un coût de 5000€ HT par an**, sur la base d'une desserte calquée sur l'itinéraire passant par les hauts de Venette. En parallèle, le dossier de subvention actuel portant sur la subvention de la ligne 4 sera également ajusté.

Cette amélioration de service pourrait se mettre en place dès la rentrée de Septembre 2014.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur LEDAY,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Mobilité en date du mercredi 18 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du jeudi 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de mettre en place cette amélioration de desserte sur le parc d'activités du Bois de Plaisance et de solliciter l'aide du SMTCO à hauteur de 50% sur ce dossier.

AUTORISE, M. le Président ou son représentant à signer l'ordre de service auprès d'ACARY et l'ensemble des pièces relatives à la demande de subvention.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI

Président-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

ADMINISTRATION

22 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

22 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

AVANCEMENTS DE GRADE

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 24 février 2014,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 27 février 2014 déterminant le taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'avis favorable des Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion de l'Oise (catégorie A et C) en date du 25 et 27 février 2014, plusieurs agents de l'ARC peuvent bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2014, à savoir :

Grade actuel	Proposition de grade d'avancement	Date d'effet
1 Attaché territorial	1 Attaché Principal	01/11/2014
2 Ingénieurs	2 ingénieurs principaux	01/07/2014
1 adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/02/2014

Il est donc proposé de créer :

- un poste d'attaché principal et de supprimer le poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} novembre 2014
- deux postes d'ingénieurs principaux et de supprimer deux postes d'ingénieurs territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2014
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2014

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur CHIREUX,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du jeudi 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE les créations et suppressions suivantes de postes :

- Création d'un poste d'attaché principal et suppression d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} novembre 2014
- Création de deux postes d'ingénieurs principaux et suppression de deux postes d'ingénieurs territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2014
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2014

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADE	FILIERE ADMINISTRATIVE	EFFECTIF		DONT
		BUDGET	POURVU	
A	Administrateur hors classe	1	1	1 CDD 1015/821 IM
A	Administrateur territorial détaché sur emploi fonctionnel DGA	2	2	
A	Directeur Territorial	1	1	1 CDD IB 985/798 IM
A	Attaché Principal	7	7	1 CDD IB 966/783 IM 1 CDD IB 821/673 IM 1 CDD IB 864/706 IM
A	Attaché	7	6	1 CDD IB 466/408 IM 1 CDD IB 759/626 IM
A	Chargé de mission Tourisme	1	1	1 CDI IB 758/625 IM
B	Rédacteur principal de 1ère classe	4	4	
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3	
B	Rédacteur	5	5	
C	Adjoint administratif principal de 1° classe	2	2	
C	Adjoint administratif principal de 2° classe	9	9	
C	Adjoint administratif de 1° classe	13	13	
C	Adjoint administratif de 2° classe	18	17	
C	Assistants/Conseillers en séjour	4	4	4 CDI dont IB : 427-424-424-416

GRADE	FILIERE TECHNIQUE	EFFECTIF		
		BUDGET	POURVU	
A	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle détaché sur emploi fonctionnel DGS & DGST	2	2	
A	Ingénieur en chef de classe normale détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	0	
A	Ingénieur en chef de classe normale	1	1	
A	Ingénieur principal	7	7	1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 593/500 IM 1 CDD IB 701/582 IM
A	Ingénieur	5	5	1 CDD IB 379/349 IM
B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	
B	Technicien principal de 2ème classe	3	2	
C	Agent de maîtrise principal	4	4	
C	Agent de maîtrise	1	1	
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2	
C	Adjoint technique de 1° classe	1	1	
C	Adjoint technique de 2° classe	16	8	

GRADE	FILIERE ANIMATION	EFFECTIF	
		BUDGET	POURVU
C	Adjoint d'animation de 2° classe	5	5

GRADE	FILIERE POLICE	EFFECTIF	
		BUDGET	POURVU
C	Chef de police municipale	1	1
C	Brigadier Chef principal	1	1
C	Brigadier	1	1

TOTAL	129	117
--------------	------------	------------

CONTRATS DE DROIT PRIVE	EFFECTIF		
	BUDGET	POURVU	
surveillants 6ème RHC-Ecole d'Etat Major - assistante	7	7	CAE
Apprentis - DSI	3	3	

TOTAL	10	10
--------------	-----------	-----------

TOTAL GENERAL	139	127
----------------------	------------	------------

CUMULS D'ACTIVITES		
---------------------------	--	--

juil-14

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIF		OBSERVATIONS ET REMUNERATIONS
	BUDGET	POURVU	
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	7,17h hebdo - IB 1015/821 IM
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	8,66 h hebdo - IB 830/600 IM
B Technicien Supérieur Territorial	1	1	6,13 h hebdo - IB 356/318 IM
C Adjoint technique de 2° classe	1	1	4,05 h hebdo - IB 321/316 IM
B Rédacteur chef	1	1	8,18 h hebdo - IB 518/445 IM
C Adjoint administratif de 1° classe	1	1	6,73 h hebdo - IB 330/316 IM
C Adjoint administratif de 2° classe	1	1	6,73 h hebdo - IB 330/316 IM
TOTAL	7	7	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

ADMINISTRATION

**23 – NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES VILLE DE COMPIÈGNE/ARC –
MUTUALISATION**

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

23 – NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES VILLE DE COMPIEGNE/ARC – MUTUALISATION

L'ARC et ses communes membres ont, depuis 2005, mutualisé certains de leurs services. Cette démarche, conduite dans un cadre volontaire, a contribué à améliorer la qualité et l'offre de services sur notre territoire.

Les lois de décembre 2010 et janvier 2014 ont modifié le code général des collectivités territoriales en faisant de notre établissement public de coopération intercommunale le porteur principal de la mutualisation.

A cet effet, le conseil communautaire devra, d'ici avril 2015, approuver, après avis des communes membres, un schéma de mutualisation des services qui sera mis en œuvre durant l'actuel mandat.

Dans le même temps, et à l'instar de ce qui a été constitué dans de nombreux territoires comprenant une communauté d'agglomération, il est apparu que l'organisation des services de la ville centre et de l'ARC devait évoluer vers un organigramme unique, qui constituera une première étape du schéma de mutualisation.

Ces initiatives de poursuite de la mutualisation et de mise en place d'une nouvelle organisation des services de la ville centre et de l'ARC bénéficieront à l'ensemble de notre territoire.

Ces évolutions dans le pilotage des services municipaux et intercommunaux répondent notamment aux objectifs suivants :

- Améliorer la qualité du service à la population
- Apporter aux communes une réelle maîtrise dans la gestion technique de leurs dossiers, dans un souci constant d'équité territoriale et de respect de l'identité communale
- Rechercher une plus grande efficacité dans l'action des services
- Mieux valoriser et reconnaître les compétences des agents

Ces modifications à intervenir dans l'organisation de nos services devront être menées à moyens maîtrisés.

Afin que la démarche soit partagée, un comité d'orientation composé d'élus de l'ARC et de la ville de Compiègne ainsi que des responsables des services des deux collectivités a été constitué.

Cette nouvelle organisation va se traduire dès le 1^{er} juillet par la création d'une direction générale unique.

Le directeur général des services de l'ARC exercera cette même fonction pour la ville de Compiègne, dans le cadre d'une mise à disposition.

L'organigramme des services, encore susceptible d'ajustements, serait constitué autour de 6 pôles alliant les équipes municipales et intercommunales.

Pôle Services à la Population : affaires sociales, jeunesse et sport, logement social, état-civil, affaires scolaires, petite enfance, politique de la ville, prévention, police, vidéoprotection...

Pôle Attractivité du Territoire : développement économique, innovation, enseignement supérieur, tourisme, culture, événementiel...

Pôle Aménagement, Urbanisme, Grands Projets : Scot, PLH, PLUi, droit des sols, aménagement ZAC, bureau d'études VRD, architecture, foncier, système d'information géographique...

Pôle Finance et @dministration : finances, conseil de gestion, ressources humaines, affaires juridiques, administration générale, commande publique, systèmes d'information, moyens généraux...

Pôle Développement Durable : politique de développement durable, eau et assainissement, déchets, chauffage urbain, plan climat énergie territorial, risques majeurs...

Pôle Espaces Urbains, Patrimoine et Déplacements : voirie, espaces verts, éclairage public, centre technique municipal, transports et mobilité, maintenance des bâtiments, équipements sportifs...

La mise en place de cet organigramme s'effectuera dans le cadre d'un dialogue mené avec le personnel et ses instances représentatives.

A terme et sur la base du schéma de mutualisation que vous aurez approuvé, cet organigramme pourra comprendre des services communautaires, des services municipaux, des services communs et un certain nombre de mises à disposition.

L'élaboration complète de cette nouvelle organisation nécessitant un délai de mise en œuvre, le partage des moyens humains donnera lieu, dans un premier temps, à des mises à disposition dont les modalités seront réglées par voie conventionnelle. Il est précisé que la situation statutaire actuelle de chaque agent sera maintenue.

Il est proposé à votre assemblée de s'engager dans la démarche exposée ci avant, afin de constituer un organigramme unique pour les services de la ville de Compiègne et de l'ARC et de renforcer la mutualisation au profit de notre établissement comme de nos 16 communes.

A l'automne prochain, un point d'étape de ce projet vous sera présenté ainsi qu'une proposition d'organigramme assorti des conventions correspondantes.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 19 juin 2014,

VALIDE la démarche de mise en œuvre d'une nouvelle organisation des services de la Ville de Compiègne et de l'ARC telle qu'exposée ci-avant, ainsi que des renforcements de la mutualisation pour l'ARC et l'ensemble des communes membres.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JUIN 2014

ADMINISTRATION

24 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA VILLE DE COMPIEGNE

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

24 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA VILLE DE COMPIEGNE

L'ARC et la Ville de Compiègne intervenant de concert pour mener à bien des projets ou conduire des actions au profit de nos concitoyens, le pilotage de nos services requiert une coordination permanente, gage d'efficacité de l'action de nos collectivités.

C'est, dans ces conditions, que la nomination d'un Directeur Général des Services unique pour l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Ville de Compiègne a été retenue.

Afin d'assurer les fonctions de Directeur Général des Services de la Ville de Compiègne, l'Agglomération de la Région de Compiègne met à disposition son Directeur Général des Services à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2017 dans le cadre d'une convention de mise à disposition, selon les termes suivants :

- Agent relevant du cadre d'emplois des Ingénieur Territoriaux, mis à disposition à mi-temps: 50 %,
- Date de la mise à disposition : 1^{er} juillet 2014,
- Durée de la mise à disposition : 3 ans,
- La Ville de Compiègne remboursera à l'Agglomération de la Région de Compiègne 50 % du traitement indiciaire brut et les charges patronales correspondantes

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise, dûment saisie à cet effet,

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur *MARINI*,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition comme définie ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4

ADMINISTRATION

25 – SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE – CHANGEMENT DE DELEGUE

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Bérenger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Bérenger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

**25 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OISE
ARONDE : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLEANT**

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 17 avril 2014, vous avez désigné vos représentants au sein du Syndicat Mixte Oise Aronde.

Suite au désistement de M. Emmanuel GUESNIER en qualité de suppléant de M. Laurent PORTEBOIS, il vous est proposé de désigner à sa place :

M. Bruno LEDRAPPIER

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur *MARINI*,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de M. Bruno LEDRAPPIER en qualité de suppléant de M. Laurent PORTEBOIS.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JUIN 2014

ADMINISTRATION

26 – RAPPORT D'ACTIVITES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2013

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 21h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN,

Ont donné pouvoir :

Eric BERTRAND à Pascal SERET – Jean-Noël GUESNIER à Jean-Claude GRANIER – Thérèse-Marie LAMARCHE à Laurent PORTEBOIS – Sylvie OGER-DUGAT par Eric de VALROGER – Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI – Marie-Pierre DEGAGE par Christian TELLIER – Marie-Christine LEGROS par Michel FOUBERT – Jean DESESSART par Jean-Pierre LEBOEUF – Jacqueline FERRADINI par Evelyne LE CHAPPELLIER – Astrid CHOISNE par Rachida EL AMRANI – Yannick LECLERE par Bernard HELLAL – Sylvie LEMONNIER MOREL par Bernard DELANNOY

Etaient absents excusés :

Anne-Marie VIVÉ – Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

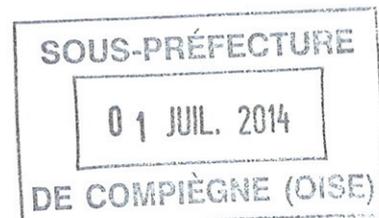
Monsieur Béranger DUMAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2014
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 33

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45



ADMINISTRATION

26 – RAPPORT D'ACTIVITES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2013

En vertu du code général des collectivités territoriales, est présenté le projet du rapport d'activités et de développement durable de l'Agglomération de la Région de Compiègne pour l'année 2013/2014.

Ce document doit faire l'objet d'une communication et d'une présentation par chacun des Maires à leur Conseil Municipal.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités et de développement durable,

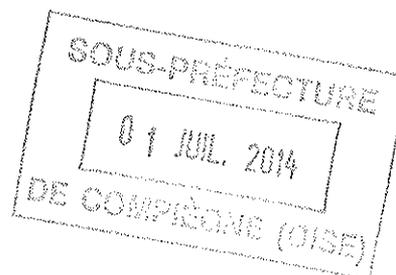
APPROUVE le rapport d'activités et de développement durable 2013/2014 de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

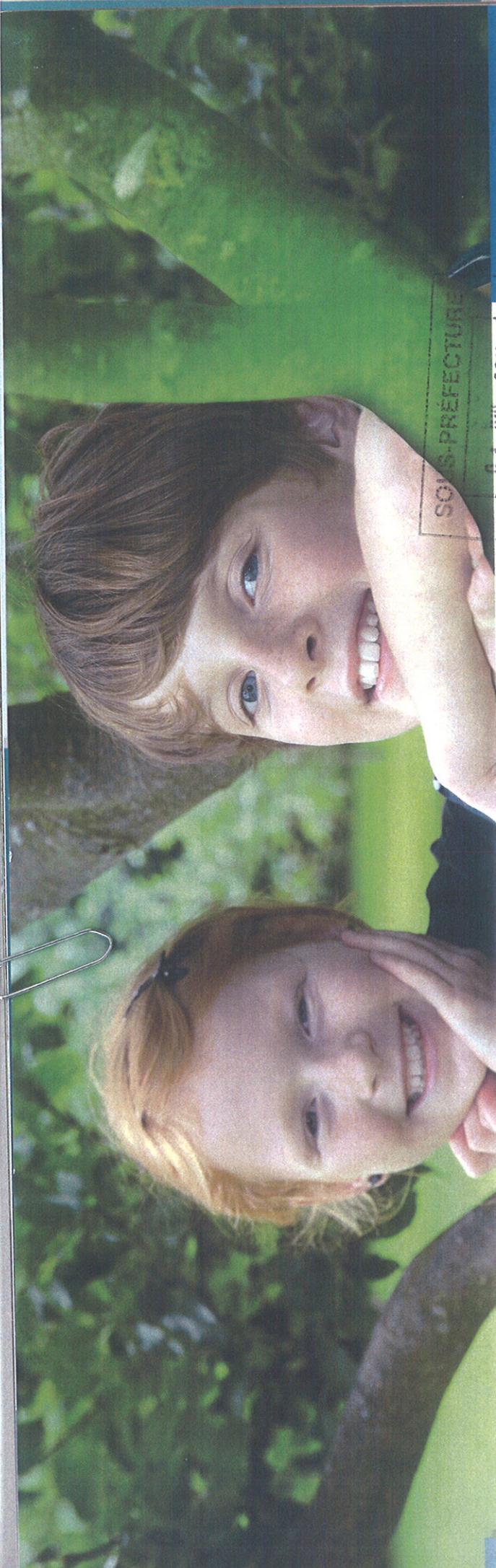
ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne





SOUS-PRÉFECTURE

01 JUL. 2014

DE COMPIÈGNE (CISF)

RAPPORT D'ACTIVITÉ & DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013 / 2014

